

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 43

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

**Nombre de conseillers
municipaux en exercice :**
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le**

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Le Maire

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : FINANCES - Ouverture du nouveau complexe cinématographique d'Art et d'essai « L'Atalante » - actions de valorisation du 7^{ème} art et d'accompagnement de la reprise d'activité.

Au terme d'une dernière édition du festival « Rencontres sur les docks » particulièrement réussie dans les locaux de la rue Denis Etcheverry, le début de ce mois d'avril 2019 signe l'ouverture du nouveau complexe cinématographique d'art et d'essai de Bayonne, L'Atalante. En bord d'Adour, dans le prolongement de l'espace d'art contemporain, le DIDAM, L'Atalante participe directement de la concrétisation d'une stratégie sans précédent à Bayonne, au titre des arts visuels, de la culture dans son ensemble et de l'aménagement urbain de la rive droite de la Ville.

Cette stratégie repose sur un fait largement partagé : Bayonne dispose, de par l'engagement de l'association Cinéma et Cultures et la programmation d'art et d'essai que cette dernière construit année après année, d'un véritable joyau du 7^{ème} art, qui vient très avantageusement enrichir l'offre culturelle de la ville. La nouvelle configuration de L'Atalante constitue l'écran destiné à garantir le développement de cette programmation en même temps qu'elle contribuera au rayonnement de la Ville.

Ainsi, l'association Cinéma et Cultures, gestionnaire de L'Atalante, veillera à préserver dans les nouveaux espaces, dont 3 salles qui totalisent 405 sièges, les valeurs qui la caractérisent :

- la convivialité ;
- le souci d'une convergence de toutes les expressions culturelles ;
- l'ouverture à tous les publics (intergénérationnel, favorisant la mixité sociale...) ;
- la place réservée aux débats et rencontres ;

afin de contribuer activement à la mise en œuvre d'une politique culturelle ouverte, accessible, et non moins exigeante et ambitieuse.

Les nouveaux espaces mis à la disposition de l'association permettent de répondre à ces priorités en même temps qu'ils répondent :

- aux enjeux de mutualisation des locaux et de meilleure lisibilité de l'offre ;
- aux enjeux de développement du quartier Saint-Esprit, d'aménagement et d'attractivité de la rive droite et de l'ensemble de la ville.

L'association Cinéma et Cultures devrait donc connaître une évolution sensible de son activité à compter de ces prochains mois. Elle s'est distinguée au niveau régional et national par la qualité de sa programmation et les chiffres de fréquentation qui ont atteint ces derniers mois des niveaux très importants pour un cinéma d'art et d'essai, à l'échelle du pays.

Pour autant, le fonctionnement plusieurs mois durant avec une seule salle n'aura pas été sans conséquences économiques et aura contribué à rendre l'association plus fragile et plus vulnérable, tant de part la baisse directe d'activité elle-même que du fait de la non perception de certaines aides correspondantes de la part du Centre national du Cinéma, notamment.

Dans le contexte de la réouverture, l'association sollicite ainsi un accompagnement financier exceptionnel de la Ville destiné à compenser des absences de recettes qu'elle ne pouvait anticiper totalement. Ces dernières ont été évaluées à 50 000 € avec un principe de compensation étalé sur deux années, soit 25 000 € au titre du présent exercice budgétaire. Une nouvelle compensation à hauteur du même montant sera proposée au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Il apparaît dans le même temps essentiel, au regard des éléments rappelés ci-dessus, pour l'association et pour la Ville, de permettre à tout un chacun de découvrir, de mieux connaître cette nouvelle offre culturelle. Il s'agit plus concrètement de saisir l'occasion du déménagement et de l'ouverture du nouveau complexe de L'Atalante pour permettre à tous, et tout particulièrement les publics peu habitués au cinéma d'art et d'essai, de franchir la porte de ce nouveau cinéma. Il s'agit de vaincre quelques réticences, quelques *a priori*, bouleverser quelques habitudes, éveiller la curiosité et surtout traduire dans les faits, par un dispositif tout à fait concret, l'enjeu de l'accessibilité par tous les publics, à une offre culturelle qualitative, ambitieuse et non moins adaptée.

Aussi est il proposé de faciliter l'accès à L'Atalante pour tous les Bayonnais qui le souhaiteront sur une période de 15 jours entre la fin du mois d'avril et le début de mois de mai. Un dispositif leur garantira l'accès à une programmation riche et diversifiée.

Considérant les freins potentiels identifiés, dont celui des ressources, celui également qui régit les relations financières entre le programmateur – l'association Cinéma et Cultures – et les distributeurs qui fournissent les copies des films, il est apparu que la gratuité d'accès au bénéfice des Bayonnais sur la période précitée constituait le dispositif le plus simple et le plus adéquat.

Dans cette optique, il est proposé d'attribuer à l'association gestionnaire une subvention exceptionnelle, d'un montant prévisionnel maximum de 20 000 €, lui permettant de compenser la part des recettes (soit 50% en moyenne du coût du billet) que cette dernière doit reverser aux distributeurs concernés au terme de l'exploitation des films retenus. Il est précisé que ce montant sera révisé, le cas échéant, au vu du bilan qui sera transmis par l'association à l'issue de cette opération, si ce bilan faisait apparaître un moindre besoin de compensation.

Au regard de l'ensemble des éléments du présent rapport, et des enjeux correspondants, soit :

- l'accompagnement financier exceptionnel à la reprise d'activité ;
- la nécessité de mieux faire connaître à tous les publics la qualité d'une offre culturelle rare sur notre territoire ;

il est demandé au conseil municipal d'attribuer un financement exceptionnel à l'association Cinéma et Cultures au titre de l'exercice 2019, constitué de deux subventions distinctes, d'un montant de 25 000 € pour l'une, et de 20 000 € maximum pour l'autre, ces montants étant intégrés dans la convention d'objectifs et de financement.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne